

Mémoire présenté à la Commission des Institutions
de l'Assemblée nationale du Québec

Consultation sur le projet de loi 39
Loi établissant un nouveau mode de scrutin

André Blais
Chaire de recherche en études électorales
Département de science politique
Université de Montréal

Janvier 2020

Je remercie la Commission pour l'invitation à présenter un mémoire.

Je vais d'abord mentionner les aspects du projet de loi que je trouve particulièrement intéressants pour ensuite souligner les aspects qui me semblent problématiques. Je vais terminer en proposant une réforme de la réforme (sic) proposée. Je soulève en dernier certains points plus techniques.

Je relève quatre aspects particulièrement intéressants du projet de loi.

1. Le gouvernement reconnaît qu'il est opportun de réformer le mode de scrutin.

Le mode de scrutin actuel a ses avantages et désavantages. Il serait surprenant, toutefois, que parmi tous les modes de scrutin envisageables, celui qui a été adopté il y a plus d'un siècle, dans un contexte social et politique très différent, soit la 'meilleure' option. C'est le temps de moderniser la façon d'élire nos représentants.

2. C'est au peuple de décider quel mode de scrutin est le plus approprié.

J'applaudis la décision du gouvernement de soumettre le projet de réforme du mode de scrutin à un référendum. C'est l'ensemble des citoyens, et non les experts, les partis ou les élus, qui doit décider quel mode de scrutin devrait être utilisé pour élire les députés. On ne doit pas imposer aux citoyens un mode de scrutin qu'ils ne veulent pas.

3. Il me semble justifié d'avoir une dose modeste de proportionnalité. Le mode de scrutin actuel avantage les grands partis aux dépens des petits. Cela est injuste. Par contre, un système parfaitement proportionnel dans lequel toutes les tendances sont représentées est aussi problématique. Un parlement trop fragmenté fait en sorte que les citoyens n'ont plus de contrôle sur les coalitions gouvernementales qui doivent être formées. Une dose modeste de proportionnalité est un bon compromis.

4. Il me semble justifié d'appliquer le critère de proportionnalité au niveau régional. Ce point découle du précédent. Ceux qui veulent une forte proportionnalité réclament, de façon cohérente, d'appliquer ce critère au niveau de l'ensemble de la province. Si on accepte l'idée d'une proportionnalité modeste, il est tout à fait approprié d'appliquer le critère au niveau régional.

Voici les aspects du projet qui me semblent problématiques.

1. Un seuil provincial de 10% est inacceptable. Un tel seuil n'existe qu'en Turquie et je ne vois pas comment ou pourquoi on devrait s'inspirer de ce pays. Ou on croit à une certaine dose de proportionnalité ou on n'y croit pas.

2. Il faut que toutes les régions soient traitées de façon équitable. Le nombre total de circonscriptions dans chaque région doit être proportionnel à la population. La proposition actuelle d'enlever trois sièges à l'île de Montréal est tout à fait inacceptable.

3. Il faut que le nombre de circonscriptions varie peu d'une région à l'autre. Le nombre proposé varie essentiellement de 3 à 24. Ce qu'il faut comprendre c'est que les petits partis ont de bonnes chances de remporter au moins un siège dans les grandes régions et pratiquement aucune chance dans les petites régions. Cela est injuste. Il y a deux façons de corriger cette injustice. La première est de fusionner les petites régions. La seconde est de fractionner les grandes régions. Je propose la seconde approche. Je propose que toutes les régions aient entre 3 et 6 sièges; l'île de Montréal serait divisée en 5 régions et la Montérégie en 4.

4. Il faut un mode de scrutin simple et transparent. Le gouvernement propose un mode de scrutin mixte compensatoire. Ce mode de scrutin a l'avantage de maintenir en partie le statu quo en gardant des circonscriptions avec un élu tout en ajoutant une dose de proportionnalité. Il a cependant le désavantage d'être compliqué, de créer deux types de sièges et de députés et de se prêter à des calculs (et des trucs) qui nuisent à la transparence du système. J'estime qu'un scrutin proportionnel modéré régional avec liste ouverte est préférable, parce que plus simple et transparent. Les électeurs auraient toujours la possibilité de voter pour un parti et pour un candidat préféré, il n'y aurait qu'un type de siège et de député, le degré de proportionnalité serait similaire, et on n'aurait pas besoin de permettre ou interdire la double candidature.

5. Il faut un référendum ouvert, avec plusieurs options. Si on veut laisser la population décider, il faut lui permettre de choisir entre plusieurs options. Je ne

vois aucune raison de limiter le choix à une seule proposition de réforme versus le statu quo. Pourquoi ne pas offrir quatre options : le mode de scrutin actuel, le vote préférentiel, un scrutin proportionnel et un scrutin mixte compensatoire? La population a rarement l'occasion de se prononcer sur la façon d'élire ses représentants. Pourquoi ne pas lui offrir plus de choix?

En somme, je suis favorable à l'orientation générale de la réforme proposée, qui va dans le sens d'une dose modérée de proportionnalité au niveau régional, ainsi qu'au principe de laisser le dernier mot à la population via un référendum. Par contre, j'insiste sur la nécessité de traiter toutes les régions de façon équitable, de faire en sorte que le nombre de sièges alloués à chaque région soit proportionnel à la population et que ce nombre varie peu d'une région à l'autre. J'estime qu'un mode de scrutin proportionnel modéré permettrait d'atteindre les mêmes objectifs avec plus de simplicité et transparence. Finalement, je prône un référendum dans le cadre duquel les Québécois pourraient choisir entre plusieurs modes de scrutin.

Je termine avec quelques commentaires sur des points plus techniques.

La double candidature. Je ne vois aucune bonne raison d'interdire la double candidature. La double candidature permet aux candidats vedettes des petits partis de se faire élire sur la liste régionale et son interdiction force les candidats à faire des choix stratégiques dans un climat de grande incertitude. Pourquoi compliquer inutilement la vie de ceux qui acceptent le beau défi de se faire élire?

Le remplacement des députés de région. Je ne vois aucune raison de ne pas permettre plus de candidats de liste qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Les candidats additionnels pourraient éventuellement combler des vacances, ce qui me semble plus démocratique que de laisser le parti nommer le successeur.

L'astuce de la moitié. Le gouvernement propose une astuce pour le calcul des sièges régionaux. Cette astuce consiste à attribuer un siège de liste en fonction non pas du nombre de sièges de circonscription remportés par un parti (comme c'est partout le cas), mais de la moitié de ce nombre. L'objectif est manifestement de favoriser les grands partis. Cette astuce est inéquitable, étant donné que le mode de scrutin proposé n'est que modestement proportionnel et que les grands partis sont déjà favorisés du fait que les régions sont de petite taille.

Cette astuce jette un doute sur les intentions véritables du gouvernement. Ce serait un beau geste d'y renoncer.

Je note que ces trois questions techniques ne se poseraient pas dans un scrutin régional (modérément) proportionnel.

Je vous remercie de votre attention.